PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination interministérielle

29 SEP. 2021

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

sur la demande d'autorisation environnementale
concernant un projet d'installation de transit, regroupement ou tri de déchets amiantés,
sur la commune de Baie-Mahault, présenté par VALOREG

Par arrêté SG/BCI du , une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite **du lundi 25 octobre au jeudi 25 novembre 2021 inclus.**

Au terme de la procédure, une autorisation, ou un refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Richard YACOU, Retraité de l'Education Nationale ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement étant de 3 km, les communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre, sont elles aussi concernées.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Baie-Mahault, siège de l'enquête publique, à la mairie de Pointe-à-Pitre, et à la mairie des Abymes. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations, par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être prises en compte, les correspondances ou courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Baie-Mahault, avant le **25 novembre 2021**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondances ou courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, aux registres d'enquête publique déposés à la mairie de Baie-Mahault pour être tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à : la mairie de Baie-Mahault, **les 25 octobre et 25 novembre 2021,**à la mairie des Abymes, **le 9 novembre 2021,** et à la mairie de Pointe-à-Pitre**, le 17 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, dans les mairies de Baie-Mahault, des Abymes et de Pointe-à-Pitre, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Sébastien CAUWEL